



## Conseil économique et social

Distr. générale  
12 février 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2014

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

### Élections, présentation de candidatures, confirmations et nominations

## Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

### Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance se compose de 36 membres, qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents afin de veiller à ce que la participation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution [48/162](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire 11 membres du Conseil d'administration choisis par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2014 à l'expiration du mandat des membres suivants : Albanie, Belgique, Cuba, États-Unis d'Amérique, Gambie, Haïti, Inde, Japon, Kenya, Norvège et République de Corée.
3. L'élection se tiendra lors des réunions de coordination et d'organisation du Conseil, du 23 au 25 avril 2014.
4. Les membres seront élus comme suit :
  - a) Deux membres à choisir parmi les États d'Afrique;
  - b) Deux membres à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique;
  - c) Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;
  - d) Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - e) Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
5. La composition du Conseil d'administration en 2014 figure dans l'annexe à la présente note.

---

\* [E/2014/1/Rev.1](#), annexe II.



## Annexe

### **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

(36 membres; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2014**

##### **Huit membres représentant les États d'Afrique**

Djibouti (2015), Égypte (2015), Gambie\* (2014), Ghana (2015), Kenya\* (2014), République centrafricaine (2015), République démocratique du Congo (2015), Zambie (2016)

##### **Sept membres représentant les États d'Asie et du Pacifique**

Chine (2016), Inde\* (2014), Iran (République islamique d') (2015), Pakistan (2015), Papouasie-Nouvelle-Guinée (2016), République de Corée\* (2014), Thaïlande (2015)

##### **Quatre membres représentant les États d'Europe orientale**

Albanie\* (2014), Bulgarie (2015), Estonie (2016), Fédération de Russie (2016)

##### **Cinq membres représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda (2016), Cuba\* (2014), Guyana (2015), Haïti\* (2014), Panama (2016)

##### **Douze membres représentant les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2016), Belgique\* (2014), Danemark (2015), États-Unis d'Amérique\* (2014), France (2015), Italie (2016), Japon\*<sup>a</sup> (2014), Norvège\* (2014), Nouvelle-Zélande<sup>b</sup> (2015), Pays-Bas (2016), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2016), Suède (2015)

---

\* Membre sortant au 31 décembre 2014.

<sup>a</sup> A remplacé la Grèce le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

<sup>b</sup> A remplacé le Canada le 1<sup>er</sup> janvier 2014.